



Aimargues – Aubord – Beauvoisin – Le Cailar - Vauvert

# Décision

**N°2023/03/13**

**Objet : Convention de mise en dépôt vente d'un ouvrage**

Le Président de la Communauté de communes de Petite Camargue,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.5211-10,

**Vu** le Code de la commande publique, et notamment son article L.2512-5,

**Vu** la délibération N°2022/04/29 du 20 avril 2022 déléguant à Monsieur le Président pour la durée de son mandat, une partie des attributions du Conseil de Communauté, et notamment pour « *prendre toute décision concernant la passation, la signature et l'exécution de toute convention et de son (ses) avenant(s) dont les engagements financiers pour la Communauté de communes en son nom ou en qualité de déléguataire sont inférieurs ou égaux à 20 000 € HT* »,

**Vu** la convention de mise en dépôt vente ci-annexée,

**Considérant** qu'il convient de définir les modalités de vente et les modalités financières de la mise en dépôt vente d'un ouvrage,

## DECIDE

**ARTICLE 1** : D'autoriser le Président à signer une convention avec les Editions du Vieux Crayon dont le siège est situé à « Lissandre à Montdoumerc (46230) » et dont l'adresse commerciale est au 8 rue du Bargeouri à Les Sables d'Olonne (85100), représentées par Madame Mireille RETAIL, responsable administrative, afin de mettre en dépôt vente au profit de l'Office de Tourisme Cœur de Petite Camargue constitué sous forme de Service Public Administratif l'ouvrage « Le Guide Miam Miam Dodo Voies Arles GR563 ».

**ARTICLE 2** : Pour chaque ouvrage vendu au prix de 19 €, le déposant reversera la somme de 5,70 € à l'Office de Tourisme Cœur de Petite Camargue au titre de la prestation rendue.

**ARTICLE 3** : La convention de mise en dépôt vente couvre la période du 15 mars 2023 au 14 mars 2024, avec reconduction tacite par période d'un an et ce jusqu'au 14 mars 2026.

**ARTICLE 4 :** Cette décision fera l'objet d'une information en séance du Conseil de Communauté, sera inscrite au registre des délibérations du Conseil de Communauté et un extrait en sera affiché au siège de la Communauté de communes de Petite Camargue.

Expédition en sera adressée à Madame la Préfète du Gard et à Madame la Trésorière communautaire.

A Vauvert, le 02 mars 2023.

**Le Président,**

**André BRUNDU**

